

[Traduction]

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques commentaires à l'occasion de la troisième lecture du bill C-84. J'ai déjà parlé de cette question en termes assez énergiques et je n'ai donc pas l'intention de m'étendre longuement.

Je sais très bien qu'il s'agit d'un vote absolument libre et que c'est à chaque député de décider de la façon de voter mercredi après-midi. Je sais également que certains députés vont voter plus librement que d'autres. Mais nous attendrons de voir ce qui se passera mercredi après-midi. J'ajouterais que je ne suis pas très optimiste quant aux résultats. Néanmoins j'aimerais consigner au compte rendu quelques questions importantes à mes yeux.

Pour la plupart, nous sommes rentrés dans nos circonscriptions au cours du weekend. C'est ce que j'ai fait et j'ai assisté à quatre ou cinq réunions sociales dont deux enterrements. Croyez-le ou non, je me suis fait entreprendre même aux enterrements et malgré la tristesse de l'occasion les gens ont jugé nécessaire d'exprimer clairement leur avis à l'égard du bill C-84. J'ai également exprimé mon opinion et inutile de dire que j'étais d'accord avec la majorité de mes électeurs.

Je crois qu'il faudrait imposer la peine capitale lorsque le jury n'a pas recommandé la grâce et que le cabinet, dans sa sagesse, refuse de commuer la peine. A mon avis, la peine capitale est surtout nécessaire dans les cas suivants: premièrement, le meurtre de gardiens de prison dans l'exercice de leurs fonctions ou en dehors de leurs fonctions si le meurtre est relié à leur travail; deuxièmement, le meurtre d'agents de police dans l'exercice de leurs fonctions ou en dehors de leurs fonctions si le meurtre est relié à leur travail; troisièmement, les meurtres commis par des personnes ayant déjà eu une ou plusieurs condamnations pour des actes de violence; quatrièmement, les meurtres prémédités ou commis par des tueurs à gages. Je pense ici aux meurtres de la mafia commis par un tueur à gages qui sait ce qu'il fait; c'est un gangster, il n'a aucune pitié et ne sait probablement même pas qui il tue, mais il le fait pour toucher \$5,000 ou \$10,000. Puis, cinquièmement, en cas de décès directement imputable à un acte de violence lorsqu'il risque fort de causer la mort et qu'elle s'ensuit effectivement.

Je dois dire au sujet de cette dernière catégorie que je songe aux vols à main armées où les bandits se munissent de mitrailleuses et d'armes automatiques sachant fort bien ce qu'ils vont faire. A mon avis, la peine de mort, devrait être applicable dans des cas de ce genre.

Permettez-moi de répéter ce que j'ai dit plus tôt: je crois que la pendaison est une méthode d'exécution brutale et barbare. A mon avis, les exécutions doivent être effectuées aussi humainement que possible—je propose qu'une drogue soit injectée au criminel, afin qu'il soit éliminé de la société sans souffrance et sans bruit, le plus humainement possible. Les abolitionnistes parlent ordinairement de la pendaison, de l'échafaud, de l'horreur de la pendaison et ainsi de suite. Ce sont ordinairement les journaux et les media qui s'expriment ainsi. La plupart des organes d'information semblent être abolitionnistes, s'attendrir davantage sur le sort du criminel que celui de la victime. J'ai été surpris de lire dans les éditoriaux un grand nombre de lettres de citoyens canadiens. Si les media ont reçu le même nombre de lettres que moi, je suis certains qu'ils

Peine capitale

reconnaîtront que neuf personnes sur dix sont en faveur du maintien d'une forme quelconque de peine capitale.

• (1620)

Quand nous voterons mercredi, rappelons-nous qu'il y a 11 condamnés à mort qui attendent l'issue du vote. A mon avis, nous devrions recommencer à neuf après le vote. Les sentences de ces hommes qui ont souffert terriblement, se demandant s'ils allaient mourir ou non, devraient être commuées, et si le bill est défait, la peine capitale devrait être maintenue à partir de ce moment-là pour les crimes que j'ai mentionnés, ainsi que pour la haute trahison. Bon nombre de députés qui, dans leur cœur, sont abolitionnistes estiment, j'en suis certain, que 15 années en prison—non pas 25—est une peine insuffisante pour le crime de haute trahison, car, au surplus, cette sentence peut être encore réduite sur la décision unanime de trois juges. Il en est de même pour les détournements ou la piraterie. A mon sens, ceux qui détournent les avions et qui tuent de sang froid les malheureux passagers qui sont pris comme otages devraient aussi être frappés de la peine ultime.

J'espère qu'un grand nombre de mes collègues qui ont voté pour le bill reconsidéreront sérieusement leur position au moment du vote final en troisième lecture. J'aimerais citer une lettre que j'ai reçue d'un ami que j'ai rencontré il y a à peu près un mois. Il m'a écrit une lettre personnelle et a également envoyé une copie d'une lettre qu'il a adressée au rédacteur du *Globe and Mail*, datée du 24 juin. La voici:

Monsieur,

L'article «A Day of High Drama» de Geoffrey Stevens est un exemple des exagérations dont il est capable et montre encore davantage le socialiste au «cœur tendre» qu'il est.

La journée d'hier n'a pas été un grand jour pour le Parlement parce que le vote inscrit ne représentait pas un «vote libre» comme on l'avait annoncé, mais plutôt la volonté impérieuse de Pierre Elliott Trudeau. Cette journée a marqué le début de la fin de tout semblant d'État démocratique. Il a pu y avoir des votes libres dans une certaine mesure chez les partis de l'opposition, mais au sein du parti libéral, un degré suffisant de coercition a été exercé par le premier ministre qui, par son «pouvoir suprême», peut récompenser et récompense par des postes et des faveurs ceux qui sont d'accord avec lui et peut écarter et écarte ceux qui ne le sont pas.

La position de Stevens est fautive du point de vue de la constitution, de l'éthique et de la morale. Tout député élu doit se faire l'interprète de ses commettants qui ont voté ou n'ont pas voté pour lui. Prétendre que le devoir fondamental d'un député est de prendre la décision qu'il croit la meilleure sans tenir compte de ses électeurs, est absolument sot et indigne. Cela suppose que nous vivons dans un État féodal primitif où seuls les élus ont des capacités intellectuelles et, par conséquent, peuvent penser, décider et diriger une masse ignorante et obéissante.

En citant Edmund Burke et à la fameuse ou infâme déclaration de Bristol faite vers 1765, selon laquelle les députés élus devraient prendre leurs propres décisions (et se fier de l'opinion d'autrui, selon Stevens), on omet de signaler que Burke a également déclaré qu'il devrait être représenté non pas délégué. Il devrait défendre leurs intérêts, mais tout en tenant compte du bien général de la collectivité, et cetera.

L'histoire dit également que Burke a fait cette déclaration lorsqu'il était député de Bristol mais que n'ayant pu conserver la confiance de ses commettants, il perdit son siège. Sa réélection devait être assurée par un «ghetto» contrôlé par Lord Rockingham, un des dirigeants libéraux de l'époque.

Je souhaiterais que tous les députés qui se sont prononcés en faveur de l'abolition de la peine capitale et qui, ce faisant, n'ont pas tenu compte des vœux éclairés de plus de 80 p. 100 de Canadiens de toute allégeance, soient battus à plate couture lors des prochaines élections. Je souhaiterais également que la question de la peine capitale soit soumise au jugement du peuple canadien à cette occasion.

Sincèrement vôtre,
J. Douglas Wilson